

dans les pavillons de leur choix. Il en était ainsi, même si les commissaires généraux ou les commissaires visés n'estimaient pas nécessairement que telle ou telle personne était une personnalité importante ("VIP").

Le Collège ne peut asseoir son autorité que s'il est prêt à appuyer des décisions majoritaires. Dans ce type de situation aussi, un vote majoritaire devrait être décisif.

RECOMMANDATION: L'exigence selon laquelle aucun droit ne peut être perçu sinon pour l'admission, les manèges, la nourriture et les marchandises devrait être rendue obligatoire et essentielle.

9. Définir avec soin le rôle des Commissaires généraux (et de leurs adjoints) dans les expositions futures de ce genre. A Vancouver, nombre d'excellents Commissaires généraux ont été présents tout au long de la durée de l'Exposition. D'autres (ayant autant de valeur que les autres) ont pu visiter leur pavillon à l'occasion. D'autres encore ont rarement été vus. Au cours des dernières expositions, cette tendance a pris de l'ampleur.

RECOMMANDATION: Il est peut-être temps que le BIE examine de nouveau le rôle des Commissaires généraux. De plus, le prestige des Commissaires généraux et leur présence continue sur le site renforcent considérablement l'autorité du Collège. Un Commissaire général absent doit se faire remplacer.

Le comité directeur a bien joué son rôle dans un forum de discussion des problèmes relatifs à la politique générale. Cependant, il est vite devenu évident qu'il fallait créer une seconde instance pouvant disposer des problèmes techniques quotidiens. J'ai donc invité les directeurs de pavillons à former un groupe de travail relevant du comité directeur. Ce groupe de travail était sous la direction compétente de Dale Morrission, Commissaire général adjoint du pavillon des Etats-Unis. Ce groupe a joué un rôle très valable.

RECOMMANDATION: Je recommande fortement que cette structure subalterne de concertation composée des directeurs de pavillons soit utilisée lors des expositions futures.

11. Il faut aussi faire état des excellents rapports entre le comité directeur et les comités des pavillons des sociétés et des pavillons des provinces. Dans la plus grande partie des délibérations à ce niveau, le comité directeur international a joué le rôle de partenaire principal.

RECOMMANDATION: Je recommande que soient de nouveau formés des comités représentant les autres participants et que leurs activités soient coordonnées.